



**MINISTÈRE
CHARGÉ
DES TRANSPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Service national d'Ingénierie aéroportuaire
« Construire ensemble, durablement »

LYON, le 22/12/2021

SNIA Centre et Est

DDT 51

Nos réf. : AU 3627 - T109846

Vos réf. : Courriel des 4 et 6 novembre 2021

Affaire suivie par : Laure MANGENOT

snia-urba-lyon-bf@aviation-civile.gouv.fr

Tél. : 04 26 72 65 65- **Fax** : 04 26 72 65 69

geraldine.canduzzi@marne.gouv.fr

cathy.lemoine@marne.gouv.fr

Objet : PC 051 567 1 B0002

Commune : THIEBLEMONT-FAREMONT

Pétitionnaire : URBA 327 (Mme ANDRIEU Stéphanie)

En réponse à votre lettre visée en référence, je vous informe que contrairement aux indications figurant dans l'étude d'impact (page 150), le projet, tel que présenté dans les dossiers de permis de construire cités en objet, se situe à moins de 3 km de l'aérodrome de Vitry le François Vaclerc, dans la zone A définie dans la notice relative aux avis de la DGAC sur les projets d'installations de panneaux photovoltaïques à proximité des aérodromes.

Ces dispositions rappellent que pour tout projet situé dans la zone A, il y a absence de gêne visuelle pour un pilote si :

- la surface du projet est inférieure à 500m²

ou

- les panneaux ont une luminance inférieure à 20 000 cd/m².

Dans le cas contraire, une étude conforme à la notice disponible sur internet https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/3_2_NIT_Photovoltaïque_V4_signee_27juillet11.pdf doit être réalisée.

Dans l'attente d'éléments complémentaires, j'émet un avis **défavorable** à ce projet.

Responsable du Bureau Instruction des Servitudes
SNIA CENTRE & EST

Anne SAULNIER